



## DÉLIBÉRATION

### N°2016 59 – TARIFS DES PRESTATIONS COMMUNALES

**DATE DE CONVOCATION : 16 juin 2016**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en mairie, sur convocation régulière et sous la présidence de monsieur Thierry CERRI, maire, le 27 juin à 20h30.

LISTE DES PRESENTS 17		PROCURATIONS 4	ABSENTS 2
Thierry CERRI	Dorine DUPERRY	M. GARROUSTE à B. ENGLARO	C. LONGUEVILLE
Fernand VERDELLET	Sylvaine TESSIER	B. ROUGET à J.C STYLE	Brieux FÉROT
Véronique EVRARD	Nathalie LANDRÉ	G. FONTAINE à N. LANDRÉ	
Jean Claude STYLE	Véronique KLIKAS	N. WINISDOERFER à F. VERDELLET	
Brigitte ENGLARO	Christian DUTREY		
Alain RAMEAU	Catherine ROULLIN		
Robert LASMIER	Sylvia LE BOURHIS		
Michelle DEMARCHE	Guillaume BIETH		
Eric CHANZY			

**Secrétaire de séance :** Monsieur Guillaume BIETH désigné selon l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Pour la Mairie :** Monsieur Pailloux (DGS)

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** l'information de la CAF en date du 16 février 2016 sur la nécessité de se mettre en conformité par rapport aux tarifications modulées en fonction des ressources afin de pouvoir continuer à percevoir la subvention,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission jeunesse du 26 avril 2016 sur la mise en place d'un quotient familial sur les tarifs des accueils périscolaires matin et soir à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

**CONSIDERANT** la nécessité de rajouter le tarif des accueils périscolaires des familles extérieures,

CONSIDERANT qu'il convient de ne pas modifier les autres tarifs fixés par la précédente délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs suivants :

• **Tarifs prestations scolaires et périscolaires**

	Restauration scolaire	Classes découvertes	Etude surveillée
Enfants Cupressiens	3.30 €	50% du coût global du voyage	26.25 €
Enfants de Vignely	5.40 €	100% du coût	
Enfants Extérieurs	5.40 €	individuel à la charge des familles	
Agents communaux (hors avantage en nature) **	3.30 €		
Enseignantes**	3.30 €		
Adultes extérieurs	7.80 €		
Majorations enfant non-inscrits	2 €		

Tranche	Revenus	Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire soir	
		1 ou 2 enfant(s)*	3ème enfant*	1 ou 2 enfant(s)*	3ème enfant*
1	0 à 11895.99 €	2 €	1 €	2 €	1 €
2	11896 à 26419.99 €	2.04 €	1.02 €	2.04 €	1.02 €
3	26420 à 70829.99 €	2.08 €	1.04 €	2.08 €	1.04 €
4	70830 à 149999.99 €	2.12 €	1.06 €	2.12 €	1.06 €
5	+ de 150 000 €	2.16 €	1.08 €	2.16 €	1.08 €
Enfants extérieurs et Vignely		3 €		3 €	
Majoration retard après 19h				5 €	

*\*Tarifs correspondant à la composition de la cellule familiale*

*\*\* Les enfants du personnel enseignant domiciliés en dehors de Coupvray sont soumis au tarif « extérieur » pour l'ensemble des prestations.*

*Les enfants du personnel communal domiciliés en dehors de Coupvray sont soumis au tarif « cupressien » pour l'ensemble des prestations*

Les tarifs de la restauration scolaire et des accueils sont des tarifs journaliers.

• **Accueil de loisirs :**

Journée complète vacances (habitants de Coupvray) :

Tranche	Revenus	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1	0 à 11895.99 €	5.75 €	5.20 €	4.70 €
2	11896 à 26419.99 €	7.30 €	6.90 €	5.90 €
3	26420 à 70829.99 €	8.55 €	7.30 €	6.05 €
4	70830 à 149999.99 €	10.25 €	8.55 €	6.90 €
5	+ de 150 000 €	12.75 €	10.45 €	8.15
<b>Majoration enfant non-inscrit</b>			4 €	
<b>Majoration retard après 19h</b>			5 €	

Demi-journée + repas habitants de Coupvray (uniquement vacances) :

Tranche	Revenus	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1	0 à 11895.99 €	4.60 €	4.25 €	3.75 €
2	11896 à 26419.99 €	5.10 €	4.55 €	4.10 €
3	26420 à 70829.99 €	5.95 €	5.30 €	4.70 €
4	70830 à 149999.99 €	6.80 €	5.95 €	5.10 €
5	+ de 150 000 €	8.05 €	6.90 €	5.75 €
<b>Majoration enfant non-inscrit</b>			4 €	
<b>Majoration retard après 19h</b>			5 €	

Demi-journée sans repas habitants de Coupvray (vacances et mercredis après-midi) :

Tranche	Revenus	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1	0 à 11895.99 €	1.25 €	0.95 €	0.45 €
2	11896 à 26419.99 €	1.80 €	1.55 €	0.80 €
3	26420 à 70829.99 €	2.65 €	2.00 €	1.40 €
4	70830 à 149999.99 €	3.50 €	2.65 €	1.80 €
5	+ de 150 000 €	4.75 €	3.60 €	2.45 €
<b>Majoration enfant non-inscrit</b>			4 €	
<b>Majoration retard après 19h</b>			5 €	

Tarifs extérieurs et Vignely :

	Tarifs
Journée complète vacances (pas de demi-journée possible)	20 €
Mercredi après midi	7.30 €
Majoration enfant non-inscrit	4 €
Majoration retard après 19h	5 €

Les tranches correspondent à la ligne 25 de l'avis d'imposition, soit le revenu fiscal de référence après abattement. Pour les familles en concubinage, présentation obligatoire des deux avis d'impositions.

*En cas de non présentation des justificatifs, la tarification se fera sur la base de la tranche la plus élevée pour les accueils périscolaires et extrascolaires.*

- **DIT** que ces tarifs sont valables jusqu'à la fin du mandat et pourront être modifiés si nécessaire par délibération,
- **DIT** que les recettes sont inscrites au budget de l'exercice en cours et les suivants,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016-54.

Couprvray, le 27 juin 2016

M. Thierry CERRI  
Maire de Couprvray

